Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Boulogne-sur-Mer

A l'occasion des FÊTES DE LA PENTECOTE, le Grand Casino municipal de Boulogne-sur-Mer sera ouvert du mercredi 11 mai au mardi 17 mai exclusivement. Tous les soirs, bals, grande concerts et attractions sensationnelles, avec le concours des principaux artistes de Paris.

La plage de Boulogne, surnommée la plage de l'ENTENTE CORDIALE, est, et restera toujours appréciée de nos concitoyens, et nul doute qu'ils auront profiter de l'occasion qui leur est offerte d'aller s'y divertir tout en y bénéficiant des récréatives effluves de la mer, plus particulièrement toniques au printemps.

Ouverture de la saison le 15 JUIN.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE à Hellemmes

Une femme meurt subitement sans qu'on puisse en connaître la cause. — Descente de Parquet

La ville d'Hellemmes a été, l'avant-dernière nuit, le théâtre d'une ténébreuse affaire.

Dans des circonstances encore inconnues, une jeune femme, Mme Jules Pilsson, née Sotte Héras, âgée de 30 ans, est morte dans l'appartement qu'elle occupait au premier étage du N° 15 de la rue Ghesquière.

On a dit que cette infortunée avait été sauvagement assaillie et assassinée, mais rien ne confirme encore ce bruit et en examinant bien tous les événements qui ont suivi ou précédé son décès, l'hypothèse in plus vraisemblable est qu'elle est morte naturellement.

Elle a peut-être été victime d'une traqueur, dont la cause ne paraît pas avoir été nettement établie par la justice, mais en tout cas, aucune violence n'a été exercée sur elle.

Au numéro 51

La rue Ghesquière est située à proximité de la barrière de Lezennes, et le n 51 se trouve à l'extrémité de la rue.

L'immeuble, qui servait autrefois d'estaminet, est occupé par de nombreux locataires qui, pour le paiement de leur loyer, on pour tout autre besoin, doivent s'adresser à M. Jean-Baptiste Dieudonné, âgé de 65 ans, boueur de métier.

Séparé de sa femme, depuis de nombreuses années, Dieudonné, qui jouit d'une retraite de la Compagnie des chemins de fer du Nord, vit en solitaire dans une chambre du dernier étage.

Bien qu'assez âgé, il possède cependant beaucoup de vigueur, et c'est parfois très vertement qu'il admonestre les habitants de la maison qui n'observent pas les consignes qu'il a édictées en sa qualité de chef locataire.

De ce fait, une certaine inimitié règne entre lui et les autres occupants. C'est sans doute pour ce motif qu'après la mort de Mme Pilsson, on a porté sur lui des soupçons qui ne sont nullement fondés et sont complètement faux à notre avis.

Au premier étage du même bâtiment sont situés les appartements de M. Lasseure, ouvrier serrurier, et celui de Mme Pilsson. Cette dernière, dont le mari est chaudronnier chez M. Boudon, constructeur à Romichis, est ordinairement seule. Son époux travaille, en effet, fréquemment au dehors, et actuellement encore, il est occupé à Hesbrouck, rue de Saint-Omer.

Au rez-de-chaussée habitent les époux Mullier, cordonnier.

Dans le cour voisine de cet immeuble se trouve une autre construction qu'habitent M. Dubar, maçon, et sa famille.

Les deux bâtiments ne sont pas très éloignés l'un de l'autre et c'est ainsi que Mme Pilsson, dont la chambre est située sur le derrière, pouvait fréquemment converser avec les demoiselles de M. Dubar.

Une nuit mouvementée

Dimanche soir, vers onze heures et demie, après avoir abreuvé de nombreuses « cuchées » en compagnie d'amis et pris une dernière consommation avec son voisin, M. Dubar, au débit de tabac Pierrot, rue Ghesquière, Jean-Baptiste Dieudonné prenait la direction de son domicile. M. Dubar l'invita à boire une tasse de café, mais prétextant l'heure tardive, le chef locataire regagna immédiatement sa chambre.

Mise aux dires des occupants de l'immeuble, rentrés depuis quelques instants déjà, il ne se coucha pas.

S'étant accoudé quelques minutes sur l'appui de sa fenêtre, il descendit ensuite pour visiter la maison. Il alla verrouiller la porte de la rue, puis, muni d'un gros bâton, il s'amusa à frapper dans la porte de M. Mullier.

Mme Mullier s'étant levée en hâte, voulut se rendre compte de ce qui se passait. Elle aperçut M. Dieudonné qui la repoussa et comme la lampe en moyen de laquelle elle s'éclairait avait fait tomber sur le sol, elle s'empressa de rentrer.

Après cet incident, le chef locataire s'était aussitôt dirigé vers l'escalier. A pas lourds, Dieudonné était parti vers son appartement, quand, soudain, par la fenêtre donnant sur la cour, on entendit Mme Pilsson appeler au secours. — « Mordiedu, crie-t-elle, en s'adressant à l'une des filles de M. Dubar, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, viens coucher avec moi, j'ai peur. »

Lugubre spectacle

Dans la nuit, ces cris impressionnèrent vivement les locataires et comme Mme Pilsson n'était immédiatement pas après les avoir prononcés, on en déduisit aussitôt que quelque chose de grave s'était passé chez elle.

En un instant, tout le monde fut debout. M. Lasseure courut aussitôt dans la cour, et muni d'une échelle, il grimpa dans l'appartement de Mme Pilsson.

La malheureuse était étendue sur le parquet et gisait sous une table entre les deux fenêtres de la chambre.

Elle était couchée sur le dos, les mains crispées et les bras ramenés à hauteur de la poitrine. Son visage, où le sang avait affleuré, exprimait une indicible épouvante ou une grande souffrance. L'infortunée était vêtue d'un tricot de laine grise et d'un petit jupon de piloo blanc.

Ses pieds étaient nus et le droit s'appuyait sur le bord d'un seau rempli d'eau.

Dans la chambre, rien n'était dérangé et l'ordre qui y régnait attestait qu'il n'y avait eu aucune lutte.

Le lit n'était même pas bouleversé et les draps repliés, sans brusquerie, indiquaient que Mme Pilsson l'avait abandonné sans précipitation. D'autre part, la porte étant fermée de l'intérieur, il était bien inadmissible qu'un malfaiteur ait pu s'introduire dans l'appartement et d'échapper par la fenêtre sans être aperçu des locataires amentés dans la cour.

Enfin, il ne pouvait y avoir eu vol, puisque le portemonnaie de la morte se trouvait encore sur une table avec une somme de cinq francs.

La police enquête. — Descente du Parquet

Néanmoins, comme le décès de Mme Pilsson semblait mystérieux, M. Lasseure prévint le commissaire de police, M. Lhoumne, qui arriva aussitôt en compagnie des gardes Lallement, Bomaret et Verdière.

M. Lhomme entendit aussitôt les divers locataires, puis, ses premières investigations terminées, il fit prévenir, lundi matin, M. Chouzy, procureur de la République.

Chargé d'éclaircir cette affaire, M. Houzix, juge d'instruction, se rendit à Hellemmes, en compagnie de son greffier, M. Plehaut, où il arriva vers midi. Après avoir exactement relevé la position du cadavre, il constata que celui-ci ne portait aucune trace de violence, de quelque nature qu'elle fût. Il voulut également connaître l'avis d'un médecin, mais malgré toutes les recherches faites, commencées d'ailleurs avant son arrivée, il fut impossible d'en découvrir un seul.

A cinq heures du soir, aucun docteur ne s'était encore rendu à la maison mortuaire.

Les dépositions que le magistrat instructeur a recueillies sont peu probantes, mais il est évident qu'il n'y a pas eu crime.

Le chef locataire, M. Dieudonné, a affirmé, contrairement aux déclarations de quelques témoins, qu'il s'était couché aussitôt sa rentrée et qu'il ne s'était nullement promené dans son habitation.

Le parquet est revenu à Lille, à trois heures et aucune arrestation n'a été opérée.

Il est encore impossible de déterminer la cause de la mort de Mme Pilsson.

Est-elle morte de frayeur en entendant du bruit dans l'escalier ? Est-elle décédée par suite d'une maladie ? On ne peut encore se prononcer et seule l'autopsie que pratiquera aujourd'hui M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, pourra nous fixer à ce sujet.

Cependant, bien que n'ayant jamais été malade, Mme Pilsson était d'une constitution assez débile et portait au creux de l'estomac une dépression caractéristique. D'autre part, elle s'était plainte, en ces temps derniers, à une de ses voisines, de son état de santé. Il y a lieu de supposer que Mme Pilsson est morte d'une affection cardiaque.

Les parents sont prévenus

A la nouvelle de la mort de sa fille, Mme Héras, qui habite à Ronchin, s'est immédiatement rendue rue Ghesquière, accompagnée de plusieurs de ses enfants. Ce n'est que dans la soirée, avant qu'on ne le conduisît à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine, que la malheureuse mère a été mise en présence du corps de sa fille. Ce fut un instant d'autant plus douloureux que Mme Pilsson avait passé toute la journée de dimanche en compagnie de sa mère, et était montré très gaie. M. Pilsson, prévenu également, est arrivé lundi soir.

L'acte de banditisme de Pierre-Bresee

Le brigade mobile, qui continue son enquête sur l'acte de banditisme commis les jours derniers à Pierre-Bresee, a opéré hier une nouvelle arrestation, celle de Pierre-Joseph Vervecke, 28 ans, aide plafonneur à Roubaix.

Conduit devant M. Delaix, juge d'instruction, par M. Martin, commissaire de police, Vervecke a protesté énergiquement de son innocence.

Un train gigantesque

Il est passé il y a quelques jours, en gare de Saint-Quentin, un train véritablement gigantesque, puisqu'il se composait de locomotives et de voitures envoyées à l'Exposition de Bruxelles.

En voici la composition :

Une machine du Nord, grande vitesse, à deux roues motrices, en service sur la Capitale-Amiens-Paris.

Une locomotive du Nord, dite « Chocolat ».

Une locomotive du P.-L.-M., véritable monstre de tôle, d'acier et de bronze.

Une voiture Apy du Nord, une de ces confortables voitures à couloir, sobres, bien suspendues et qui représentent l'énorme poids de 1.200 kilogrammes par voyageur transporté.

Un wagon de 40 tonnes du Nord, tout en acier.

Une voiture mixte Al du P.-L.-M.

Une voiture A 2 B 4, première et seconde du P.-L.-M., et un fourgon.

Une voiture de l'Etat et une autre de l'Orléans, d'un luxe merveilleux, de 21 mètres de longueur, etc.

Lorsque nous nous souvenons, nous entre hommes sur la tête desquels un demi-siècle a passé, du matériel des chemins de fer de notre enfance, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer tous ces progrès et toutes ces merveilles. On sent les lentes locomotives d'antan avec leurs hautes cheminées, et les « convois » où le confortable était inconnu ? Et quelle allure ! On faisait alors entre cinq et six lieues à l'heure, et on exaltait cette vitesse que d'aucuns pourtant estimaient dangereuse. Qu'eut-on dit, en présence des cent quatre kilomètres et plus à l'heure de nos express actuels ?...

ROUBAIX

UN TRAM DE LA LIGNE F TAMPONNE ET MUTILE UN JEUNE HOMME

Dimanche, vers onze heures du soir, angle de la rue Pierre-Motte et de la Grande-Place, un jeune orphelin, confiseur de son métier, M. Henri Catteau, 16 ans, demeurant chez son oncle, rue Descartes, 37, a été tamponné par un tramway de la ligne F arrivant de Lille. L'infortuné pirouette sur lui-même et vint retomber sur la chaussée, les bras droit sur le rail. Une des roues de la remorque l'écrasa. M. Catteau fut alors traîné sur un certain espace, jusqu'à ce que ses cris eussent averti le wattman de l'accident.

Relevé par des passants, le blessé fut transporté dans un café voisin, et un docteur vint lui donner des soins. Le praticien releva des plaies profondes et plusieurs fractures des os. M. Catteau a été conduit à la Fraternité, en voiture d'ambulance, après avoir été interrogé par M. Lâché, commissaire de permanence, qui a également entendu le wattman Benoît Cevilles et les conducteurs Ducroeq François et Beaucamps Jules.

LES TORPILLEURS DE LA RUE

Dimanche, un peu avant minuit, une bousculade eut lieu, dans l'obscurité la plus totale, sans avisier de son passage, à minuit, à l'angle de la Grande-Rue et de la Place, Mlle Eugénie Vandervennen, 20 ans, ébéniste, demeurant rue des Arts, tamponé Mouvari, qui passait en compagnie d'un jeune homme qui eut à peine le temps de se jeter de côté.

La jeune fille se plaint de douleurs en côté gauche et a une entorse du coude ; elle a dû être ramenée chez elle en voiture.

Grande-Rue, en face la pharmacie Dechodt, l'autre fantôme renversa deux hommes qui traversaient la chaussée. L'un des blessés, M. Auguste Merveille, 23 ans, rentrer, rue Watt, 21, a des contusions thoraciques. Son ami, M. Col Louis, 24 ans, mécanicien, rue des Vélocipèdes, 8, porte une plaie contuse à l'arcade sourcilière droite, et a des contusions aux genoux.

La police a fait mander la voiture d'ambulance pour les transporter à leur domicile.

On n'a sur l'auto que des renseignements vagues.

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier matin, M. Gustave Goupil, rentier, âgé de 62 ans, demeurant depuis deux ans dans une des chambres du Café de l'Italy, place de la Gare, s'est tiré une balle d'un revolver calibre 7 dans la tempe droite. M. le docteur Lahbe, médecin-légiste, mandé d'urgence, constata que la balle, ayant dévié, s'était logée entre le cuir chevelu et le crâne, ne faisant qu'une blessure légère.

M. Goupil a déclaré à M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement, que l'ennui l'avait poussé au suicide.

ATTAQUE NOCTURNE

Dimanche vers neuf heures du soir, passant rue de l'Epeule, deux ouvriers lithographes, MM. Arthur Boseul, 25 ans, demeurant rue de la Mackelerie, maisons Anonyme, 6, et Adrien Vandeveken, 23 ans, rue Roupé-de-l'Isle, 19, ont été attaqués, injuriés et roués de coups par deux jeunes gens inconnus.

Une enquête est ouverte par M. Lâché, commissaire de police de permanence.

IL AIMAIT LA FRANCE

Dimanche, à onze heures du soir, rue des Longues-Haies, le gardien de la paix Wème a mis en état d'arrestation le nommé Louis Béghin, 30 ans, journalier, demeurant à Herseaux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

EXPLOITS D'IVROGNES

Lundi à midi, trois ouvriers de la minoterie Jonville frères, rue Condorcet, ont pénétré dans l'usine, d'où ils avaient été chassés le matin, pour ivresse, et ont gêné sur une vingtaine de sacs de farine. En outre, ils ont frappé et blessé le surveillant ainsi que le contremaître et plusieurs ouvriers.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a fait mettre les trois coupables en état d'arrestation. Ce sont les nommés : Allard Arthur, 28 ans, rue du Caire, 18 ; Lemas J.-B., 25 ans, rue d'Alger, cour Vanabère, 1 et Dewaele Pierre, 47 ans, demeurant à Croix, cité Saint-François, 4.

EXTRAIT DE JUGEMENT, OUTRAGES ET REBELLION

En vertu d'un extrait de jugement du Tribunal de Lille, en date du 21 février 1906, les agents de sûreté Rancelet et Devogelaère arrêtaient, avant-hier soir, rue des Longues-Haies, le nommé Baert Henri-Philippe, 22 ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, 132.

Cet individu, qui est appelé à purger une peine de trois mois de prison qu'il a encourue pour grande en matière de douanes, a été conduit au parquet.

Alors que les agents venaient d'écrouer leur prisonnier au poste du 3e arrondissement, la maîtresse du dit, Lampe Clara, âgée de 20 ans, couturière, demeurant également rue des Longues-Haies, 132, vint proférer des menaces contre les policiers.

Arrêtée immédiatement, elle opposa une vive résistance et l'aide de plusieurs gardiens de la paix fut nécessaire pour parvenir à la mettre au violon.

Comme elle est mère d'un tout jeune enfant, elle a été mise en liberté, après qu'un double procès-verbal pour outrages et rébellion eût été rédigé à sa charge.

CHEZ LES TISSERANDS

Lundi, 16 ouvriers du filasage Motte-Bossut, boulevard de Malhouse, ont cessé le travail demandant que le broyage des chaînes soit à la charge du patron.

CHAMPIONNATS ET EXPOSITIONS DACTYLOGRAPHIQUES DU NORD

Le premier Championnat dactylographique du Nord (1 heure de copie à la machine à écrire sans dictées), sera organisé le 29 mai courant, à Roubaix, par la Cercle Dupleyea, section de la Fédération sténotypique, de l'Union de Lille et du journal « Le Sténographe Dupleyen », et sous la présidence de M. Albert Navarre, administrateur de l'Institut Sténographique de France, directeur de la Revue Dactylographique et Mécanique de Paris.

Une Exposition Mécanographique aura lieu le même jour à cette occasion. Les épreuves dactylographiques seront divisées comme suit : 1° championnat, hommes ; 2° championnat, dames (1 heure) ; 3° section commerciale (copie de 3 minutes) ; 4° prix de régularité.

Le droit d'inscription est fixé à 1 franc. Les dactylographes sont priés, en envoyant leur adhésion, de joindre le montant de ce droit et d'indiquer la marque de la machine et de faire la demande de prêt gracieux d'une machine s'ils ne peuvent apporter la leur.

De nombreux prix — prix en espèces, objets d'art ou d'utilité, médailles, diplômes, volumes, abonnements de journaux, seront attribués aux lauréats.

Envoyer les adhésions et toutes demandes de renseignements (timbre-réponse), avant le 15 mai, dernier délai, à la Fédération septentrionale, 36, rue de la Perche, Roubaix.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marcel Lénard, avenue Julien-Lagache — François Vanderrusen, rue Jacquard, 4. Maurel, 42 — Germaine Hergaux, rue de la Lainée 40 — Marie Van Eeckhoutte, boulevard de la République, 27 — Maurice Cartigny, rue de Barbès, 51 — Pierre Sechaud, boulevard de Cambrai — André Verrebrouck, rue de la Potennerie, 58 — Julia Masure, rue de Flandre, 69.

MARIAGES. — Entre : Albert Hibon tourneur métier, rue de Philippeville, 6, Moerman et Valérie Hermant, piqueuse, rue Turgot, 96 — Arthur Poulain, marchand tripier, rue Gauvain, 55 et Joséphine Seconde, ménagère, rue de la Balance.

DÉCÈS. — Constant Lecleroq, peigneur de cotons, rue du Chemin-de-Fer, 52 et Blanche Carrette, ménagère, rue Turgot, imp. Vandenne, 4 — Julien Vandebrouche, soldat au 1er de ligne, à Cambrai — Marine Planche, servante, rue Pellart, 76.

Décès. — Lefebvre Jean-Henri, 6 mois, avenue Julien-Lagache — Léon Dernoncourt, 8 mois, avenue Julien-Lagache — François Vanackere, 74 ans, sans profession, rue Blanchemaille — Renoul Dewaele, 84 ans, sans profession, rue Blanchemaille — Aurélie Delpe, 81 ans, sans profession, veuve Julien-Lagache — Jules Demanets 46 ans, colporteur, avenue Julien-Lagache — Thérèse Bradowski, 46 ans, sans profession, rue d'Italy, 62.

TOURCOING

Sus à la calotte et au nationalisme

Le mot d'ordre de tous les vrais démocrates, pour le scrutin de ballottage du dimanche prochain 6 mai, est : « sus à la calotte et au nationalisme », que personnifie ici bien le républicain du pape, M. Bernard-Pipe.

Comme nous l'avions déjà dit, M. Bernard nous chante moins en belle romances de la « liberté » (vous savez, la liberté comme les blancs la comprennent) et se recroqueville désespérément à la proportionnelle, comme la noyé à un brin d'herbe.

Nous ne saurions pas dire quelle peut être l'opinion de la majorité de nos concitoyens à l'égard de la R. P., mais nous savons que le vaillant candidat républicain, le citoyen Gustave Dron a déclaré, dès avant le premier tour, n'avoir pris parti ni pour, ni contre, ne pas être l'adversaire de l'application de ce système aux élections législatives. S'il est vrai qu'il ne trouve dans la Chambre nouvelle une majorité en faveur de l'adoption de la R. P., M. Dron, en vertu de ses déclarations, fera partie de cette majorité.

M. Bernard perd donc, en temps de nous chanter sa nouvelle rodingote, qui sera la même sauce que les précédentes.

ENCORE UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, vers neuf heures un quart du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de la maison occupée par M. Ernest Vramont, boucher, rue de Gand, au-dessus du Pont de Neuville. Cette chambre est louée à un locataire militaire, M. Louis Boucher.

On ne sait exactement comment le feu a pris à la literie. Les pompiers, prévenus par un cycliste, se portèrent sur les lieux, mais n'eurent pas à intervenir. Le feu avait été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts s'élèvent à environ 300 francs. M. Boucher n'est pas assuré. Le bâtiment n'a pas souffert.

LA CONTREBANDE

A l'arrivée du train venant de la Belgique, hier à 8 heures 45 du matin, descendaient de nombreux ouvriers agricoles belges se rendant dans l'intérieur de la France. Après la visite de douane et au moment où les voyageurs allaient reprendre le train pour la direction de Lille, le préposé M. Emergand remarque que la besace de l'un des belges ne portait pas le signe conventionnel attestant le passage de son propriétaire à la salle de visite. Il constatait l'ouvrier agricole devant M. Francoy, vérificateur, et la visite de son saint transporta fut opérée. On y trouva 2 kilos 100 de tabac haché ; 2 kilos de tabac à chiquer, 200 grammes de tabac en poudre et 17 cigares, le tout représentant une valeur de 64 fr. 75. Le belge déclara se nommer Philemon Brackmen, 41 ans, originaire de Borsbeeck (Belgique). Il a été mis en état d'arrestation pour être transféré à Lille.

⁂

A l'arrivée du train belge de 10 heures 27, M. Mannaches, préposé à la gare, aperçut deux individus qui, après avoir passé entre deux wagons d'un convoi stationnant sur une voie de garage, cherchaient à sortir de la gare en escaladant les clôtures. Le prétendu [illegible] commence. Alors garrivé à se [illegible] chapper, le second fut capturé.

Fouillé, on trouva sur lui une ceinture recélant onze kilos de café vert valeur 30 fr. Le contrebandier arrêté a déclaré se nommer Marcel Vasseur, âgé de 17 ans, né à Paris, se disant scieur de bois, sans domicile fixe.

— Les préposés Néri et Deswarte, du Toquet, ont arrêté François Charles, 20 ans, rue du Fort, 8 Roubaix, qui était porteur d'un ballot de 33 kilos de café valeur 99 fr.

— Le brigadier Lapert et le sous-brigadier Bogaert, du Toquet, ont attaqué deux contrebandiers qui prirent la fuite en abandonnant des charges volumineuses. L'un d'eux fut cependant rejoint. Il se nomme Henri Turcoing, 17 ans, né à Tourcoing, sans domicile fixe.

Les deux charges relevées sur le lieu de l'attaque consistaient en 76 kilos de café valeur 228 francs.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, vers onze heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison à usage d'estaminet ayant pour enseigne « A l'Océan », exploitée par M. Modeste Couvreur et sa famille, rue de Blanchemaille Porte. La chambre d'une centaine de pots-de-chambre qui étaient à une cage d'escalier en torchis. Par les interstices des pots de terre superposés, le feu se communiqua à la cage. Les pompiers furent appelés. Ils se rendirent promptement maîtres du feu. Les dégâts s'élèvent à quelques centaines de francs.

LA GRÈVE DES SOIENTIERS DE LA FILATURE BERNAUT

Ainsi qu'elles en avaient avisé leur patron par lettre, une délégation des soieniers en grève, de la filature Bernaut s'est présentée, pour avoir une entrevue. Cette entrevue a eu lieu, mais cet démocratie négrière patron ayant déclaré ne pas reconnaître le droit aux revendications de ses ouvriers, une nouvelle entrevue a été sollicitée pour aujourd'hui. Souhaitons voir le patron rentrer dans la voie de la conciliation et ce qui fit prendre rapidement fin.

EN HEURTANT SON MOTEUR

M. Louis Sielingh, 18 ans, demeurant chez MM. Lamon et fils, peigneurs, rue de Soubise, a heurté la jambe gauche contre le bâti de son moteur. Plaie contuse. 15 jours.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Mme Hermance Fervier, 34 ans, employée chez MM. Mauvel frères, a été victime d'un accident survenu entre une bobine et le rouleau de son métier. Doigt contusionné. 5 jours.

— Chez M. Christery fils, [illegible] Mme Pierrette, M. François Plancherel, 30 ans, blessé par un coup [illegible] par suite d'un [illegible] et tombée sur le chariot. Plaie de la plante du pied droit [illegible] de plusieurs de brochet. Docteur Hermes. 8 jours.

— M. Henri Lefebvre, 18 ans, demeurant [illegible] a été propre à terre en [illegible] Hippolyte de la région [illegible] M. Jules Aprin, 18 ans, demeurant [illegible] Parmentier Delbecq, 30 ans, [illegible] par suite d'un coup de pied de cheval. Contusions [illegible] du grand genou droit. Six jours, sans complications.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURCOINOISE

Dimanche 13 prix de l'Indien de la Ligue [illegible] Dimanche 20 prix de l'Indien de la Ligue [illegible] Dimanche 27 prix de l'Indien de la Ligue [illegible] Dimanche 3 juin prix de l'Indien de la Ligue [illegible]

ETABLISSEMENT DE BAINS

On nous prie d'informer le public que le service de [illegible] de bains aux [illegible] jusqu'au mardi 1 mai.

Les bains seront à [illegible] jusqu'au [illegible] mai.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Dominique Delaby, rue d'Italy, 2 — Charles Dubrulle, rue de Roubaix, 10 — Charles Delacour, rue de Roubaix, 41 — Albert Lagache, rue de l'Orangerie, 21 — Alice Vermeersch, rue de l'Hôpital, 15 — Lucien Jacob, rue de l'Hôpital, 15 — Lucienne Jacob, rue de l'Hôpital, 15 — Lucienne Jacob, rue de l'Hôpital, 15 — Lucienne